

## Une réglementation harmonisée en Europe

Le nouveau règlement européen sur les fertilisants adopté cette année promet quelques changements.

Le 25 juin dernier, le nouveau règlement européen des matières fertilisantes et supports de culture a été publié au *Journal officiel* de l'Union européenne (1). Les premiers supports de culture CE, les premiers fertilisants organiques CE et organo-minéraux CE et les premiers biostimulants CE seront mis sur le marché le 16 juillet 2022, date de son entrée en application.

### Moins de lourdeurs administratives

Selon Afaïa (2), ce règlement présente plusieurs avantages. Pour les fabricants, le texte ouvre l'accès à l'ensemble des pays de l'UE : il ne faut qu'un seul dossier pour les 27 pays, ce qui diminue considéra-

blement les démarches administratives. Pour les agriculteurs européens, il permet à tous de disposer des mêmes produits.

Un autre avantage concerne la sécurité sanitaire : le texte durcit les règles en matière d'innocuité pour les métaux lourds et les pathogènes. Les normes d'analyses seront harmonisées pour l'ensemble des pays de l'UE. Il sera alors possible de comparer des supports de cultures ou des biostimulants provenant de différents pays.

« Mais d'ici là, il reste beaucoup de choses sur lesquelles travailler : 240 normes sont à créer ou à mettre en place pour contrôler les exigences de CE règlement », explique Ellen Bouty-Drouet, chargée de mission



Les premiers supports de culture CE et les premiers biostimulants CE seront mis sur le marché le 16 juillet 2022.

VVIDRIL

chez Afaïa. À noter que le règlement européen n'écrase pas ceux nationaux. Les entreprises pourront choisir de se tourner vers le règlement européen ou de rester sur leur réglementation nationale qui continuera de s'appliquer, notamment

lorsque le produit n'est pas dans le périmètre du règlement.

Léna Hespel

(1) Règlement (UE) 2019/1009.

(2) Syndicat professionnel des acteurs de la filière des supports de culture, paillages, amendements organiques, engrais organiques et organo-minéraux et biostimulants.



VVIDRIL

## De nouvelles exotiques envahissantes réglementées

Le 25 juillet 2019, 13 nouvelles espèces végétales ont été ajoutées à la liste des plantes réglementées au niveau européen. Elle répertorie les espèces préoccupantes qui ne peuvent plus être introduites, cultivées ou vendues au sein de l'UE.

## Surveillance des végétaux

La DRIAAF, la chambre d'agriculture et la Fredon Île-de-France organisent, le 26 novembre, un colloque sur la protection des végétaux. Seront abordés : les dispositifs de surveillance en Île-de-France ; les espèces ayant un impact sur la production, le patrimoine, l'environnement, la biodiversité et la santé ; la génétique pour comprendre les invasions ; les prochaines menaces sanitaires ; les nouveaux outils de surveillance et de diagnostic.

Mardi 26 novembre de 8 h 30 à 17 h au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 78, rue de Varenne Paris 7<sup>e</sup>.

Colloque gratuit mais inscription obligatoire avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019.



VVIDRIL



L.HESPEL

## Enquêtes ravageurs et végétal en ville

Plante & Cité a lancé deux enquêtes nationales : une première sur trois ravageurs d'espaces verts (la pyrale du buis, la chenille processionnaire du pin et la chenille processionnaire du chêne) et une seconde sur l'intégration du végétal en ville.

Les participants recevront une synthèse des résultats ainsi que des ressources produites dans le cadre de ces études.

Date limite de participation à l'enquête sur les ravageurs d'espaces verts : le 16 octobre 2019.

Date limite de participation à l'enquête sur l'intégration du végétal en ville : le 31 octobre 2019.